

INTER ACTES-IF N°12 Hiver 2004

DOSSIER >> ABROGATION

Les salles d'Actes-If ont engagé 987 intermittents du spectacle en 2002. Cela représente 92.5% de l'emploi dans ces lieux. Inutile de dire que la nouvelle réforme de l'intermittence porte atteinte aux activités des lieux, voire à leur existence. Trois contributions de professionnels, de citoyens pour mieux éclairer la complexité du débat et les enjeux de la lutte menée depuis des mois.

>>> Pourquoi le régime dérogatoire d'assurance-chômage des intermittents du spectacle est-il déficitaire ou pourquoi les noix sont-elles difficiles à casser en hiver ?

Quelques évolutions chiffrées entre 1980 et 1992 nous permettront de mieux assoupir votre compréhension du débat qui agite tant l'esprit de nos concitoyens. Durant cette période, il y a eu une augmentation de 106% du nombre de jours de travail rémunérés pour les intermittents. Parallèlement, les salaires versés ont eux augmenté de 153%. **C'EST PEU ...**

Dans la colonne dépenses, le nombre d'intermittents indemnisés a lui progressé de 440%, le nombre de jours indemnisés de 543% et les indemnités de chômage versées de 722%. **C'EST BEAUCOUP...**

En 1995, les recettes isolées du système d'indemnisation des intermittents étaient de 619 millions de francs pour 2,8 milliards de dépenses ! **C'EST MAL !!!!**

Au début des années 80, la politique culturelle volontariste, avec le doublement du budget du ministère de la culture a eu pour effet de doper les dépenses des autres collectivités territoriales et locales et stimuler fortement l'offre. Le mode d'attribution de ces mêmes financements, " par projets ", a par nature favorisé le recours à du personnel intermittent, statut salarial (formidablement flexible selon une source proche du MEDEF), et plus adapté au développement de projets artistiques.

Le nombre de création, et notamment dans le spectacle vivant, n'ont pas forcément pu être absorbé par les structures de diffusion qui ont augmenté dans des proportions inférieures aux structures de production. Ce qui a eu pour effet de réduire le temps d'exploitation des spectacles et a donc généré une baisse de la durée moyenne des contrats de travail. La dynamique de la politique culturelle en France dans les années 80 a également attiré de plus en plus de candidats, d'autant qu'il n'existe pas de réelles barrières à l'entrée contrairement à l'ensemble des autres secteurs d'activité. Cet afflux de candidats a été facilité par un contexte généralisé de chômage en France, qui a eu pour effet de gommer la représentation du monde du spectacle, comme " un secteur à risque ".

Derrière cette tentative d'explication conjoncturelle se cache un enjeu de fond sur la place de la culture dans notre société et sur ses modes de financement, débat qui semble avoir du mal à émerger.

Le financement de la culture doit-il reposer sur un principe de solidarité interprofessionnelle (pourquoi l'ensemble des salariés devrait-il participer à cet effort alors qu'ils sont tellement peu à fréquenter nos lieux culturels ?). Ou bien doit-il être de la responsabilité de l'État via l'impôt au risque de placer la culture sous tutelle politique (mais n'est-ce pas également le risque encouru avec les lois sur la décentralisation ... pardon on s'éloigne du sujet). Ou bien, ne doit-on considérer l'objet culturel que sous la forme d'une valeur marchande au risque de transformer les contenus en quelque chose de trop " Académique " ? Le message de ceux qui détiennent le pouvoir économique et politique, pour le moment, est on ne peut plus clair : le travail reste l'une des valeurs fondatrices de notre corpus social ! À bas l'oisiveté (l'artiste n'est-il pas un feignant qui s'ignore, plus intéressé par le calcul de sa prise en charge Assedic, que de se trouver sur un plateau face à un public ?)...

Les Français AU BOULOT ! Assouplissement des lois sur les 35 heures, transformation " des dépenses passives de la politique de protection sociale en dépenses actives " (avec par exemple la future création du RMA qui permettra à des employeurs privés d'avoir de la main d'œuvre à " prix super discount ").

En bref et en conclusion, il est temps de discipliner ces esprits égarés, et les remettre enfin dans le droit chemin, celui du travail, du vrai, qui profite... à d'autres.

Fabrice BOY

>>> Choix artistiques / choix politiques

"Il nous incombe de refuser que la loi du marché devienne une loi pour l'homme" / George Steiner

Le régime de l'intermittence a permis à la compagnie Public Chéri de pouvoir économiquement accéder à la professionnalisation et créer son propre outil de travail : L'Echangeur. S'étant dotée d'un lieu de résidence, d'une visibilité accrue et donc d'une possible reconnaissance, elle a par la suite bénéficié de subventions publiques, émanant de différentes institutions.

L'articulation intermittence/subventions a favorisé ainsi un travail (création, formation et programmation) qui n'est soumis ni aux fluctuations des politiques institutionnelles, ni à l'exclusivité et à l'immédiateté de la rentabilité économique.

La "réforme" de ce régime, imposée par le Medef, et cosignée en juin puis en novembre par trois syndicats minoritaires dans nos professions, remet violemment en cause l'existence de nos structures indépendantes, et tend à supprimer un système de solidarité interprofessionnelle pour soumettre les professions du spectacle (production et conditions d'existence) à la seule loi du marché. Elle s'attaque par la même à la flexibilité maîtrisée du travail.

En effet, articulé aux droits sociaux avec de réels garde-fous à la précarité, le régime de l'intermittence fondé sur les réalités de nos métiers constitue un modèle de référence pour d'autres catégories de précaires. Incompatible avec le projet libéral actuel, il est devenu le mauvais et dangereux exemple à abattre. Avec ce protocole d'accord, nous n'avons donc pas affaire à "une injustice sociale de plus", mais bien à un tournant significatif dans l'application de l'utopie néo-libérale, que le mouvement des intermittents a su pointer au sein de ses coordinations. Parti d'une réaction classique de "légitime défense" d'opposition au protocole, ce mouvement a rapidement mis à distance l'enfermement corporatiste et élargi sa problématique en la rapportant au contexte global (offensive libérale, AGCS, mondialisation.).

Oui ! Cette "réforme" est d'abord **une offensive idéologique, politique**, qui n'a rien à voir avec une "rationalisation" du système d'assurance-chômage, une quelconque "moralisation" ou "professionnalisation" des métiers du spectacle.

C'est un cheval de Troie de la régression sociale, introduit dans le Code du Travail, multipliant des précédents de forme et de fond, comme autant de bombes à retardement pour l'ensemble des droits des salariés.

C'est enfin une formidable "punition", pétrie de moralisme culpabilisant, emblématique de la "pente" politique de ce gouvernement. "Obéir ne suffit pas", (Orwell, 1984) : il faut faire mal, faire peur, pénétrer les consciences et coloniser l'imaginaire. Cette modernité de violence et de mépris nous renvoie quelques siècles en arrière : excommunication pour beaucoup (nous ne sommes plus très loin de "l'art dégénéré"), troupe royale et bouffons-amuseurs pour les autres. Ce qui devrait nous interroger sur le sens même de ce que nous produisons.

Sans ce travail, nous contribuerons, même involontairement, à notre propre élimination et/ou à la reproduction du système et à la barbarie "soft" et "fun" du Spectacle.

le 18 novembre 2003 l'Echangeur - Compagnie Public Chéri

>>> Le conflit des intermittents du spectacle

Les intermittents du spectacle bénéficient actuellement d'un régime spécifique d'indemnisation, pour les jours où ils n'ont pas de contrat (entre deux films, deux spectacles, etc.).

Pour ces moments non salariés, ils peuvent, sous certaines conditions, prétendre à un "complément de salaire" versé par les Assedic.

Ces périodes ne sont pas des temps d'oisiveté : elles permettent aux comédiens d'apprendre leur texte, de répéter, de préparer de nouveaux projets, aux danseurs de se préparer physiquement, aux musiciens de travailler leur partition, etc.

Ce mode particulier d'indemnisation est aujourd'hui remis en cause de façon drastique, pour plusieurs raisons. Parmi les principales, on peut relever les suivantes :

>> La branche " intermittents du spectacle " de l'UNEDIC est déficitaire. **Pas autant qu'on le dit**, pourtant : un déficit de 800 millions d'euros par an est brandi par le MEDEF comme un épouvantail,

alors que ce chiffre est calculé sans tenir compte des cotisations versées par les permanents du spectacle, ni de celles payées par les intermittents non indemnisés (ils sont nombreux).

>> Utilisation frauduleuse, par certains employeurs, de contrats d'intermittents pour des postes non intermittents, dans le but de faire des économies de masse salariale.

>> Intégration dans les professions relevant de l'intermittence de nombreux métiers ou types d'emploi n'ayant pas de rapport avec le spectacle ou avec l'intermittence (les animateurs commerciaux des hypermarchés, par exemple, sont souvent payés comme des intermittents du spectacle !).

Ces dérives sont réelles, et appellent une réforme du système. Tout le monde ou presque est d'accord sur ce point, y compris les intermittents eux-mêmes, qui estiment qu'il vaut mieux trouver aujourd'hui de justes solutions pour pérenniser un système indispensable à la création artistique, plutôt que de faire l'autruche et voir à terme le régime spécifique disparaître purement et simplement.

Les protestations des intermittents, dont on ne relèvera jamais assez le caractère exceptionnel et durable, n'ont donc rien à voir avec une tentative de sauvegarde d'avantages acquis. Non. Des efforts importants doivent être faits, et les intermittents, dans leur grande majorité, y sont prêts.

Mais la réforme préparée le 26 juin et le 8 juillet, agréée par l'Etat depuis, n'est pas la bonne. Voilà ce que tentent de dire, de chanter, de crier les intermittents depuis des mois.

>> Pourquoi cette réforme est-elle mauvaise ?

- D'abord parce qu'elle brise une logique de solidarité professionnelle au profit d'une démarche de préservation des revenus. Concrètement ? Au lieu de donner un peu plus aux personnes moins payées, pour leur permettre de survivre et de rester dans le métier, la réforme donnera davantage aux salariés à forts revenus, au nom du principe de maintien du niveau de leurs revenus.

- Par voie de conséquence, les jeunes artistes qui tentent de faire leurs débuts seront fortement pénalisés, et risquent tout simplement d'être contraints, avant d'avoir pu "percer", de changer de métier... Quel avenir pour la création artistique en France dans ces conditions ?

- Enfin - constat dramatique - cette réforme ne va même pas mettre un terme aux abus qu'elle prétend régler. Exemple concret : pénalisant fortement les petits revenus, les nouvelles règles de calcul des indemnités vont encourager les intermittents et leurs employeurs à déclarer moins de jours, mais mieux payés (j'ai travaillé deux jours à 100 €, mais j'en déclare un seul payé 200 €). Le travail dissimulé va se développer. Et les contrôles annoncés n'auront que peu d'effet, tant les moyens de les contourner sont simples.

Le monde du spectacle traverse aujourd'hui une crise majeure, et c'est son avenir qu'il construit avec la réforme du régime d'indemnisation des intermittents. Peut-il - doit-il - se résoudre à accepter une très mauvaise réforme simplement parce que le MEDEF et le gouvernement souhaitent aller vite ? À l'évidence non.

Plus que jamais légitime, le mouvement de protestation des intermittents amorcé avant l'été se poursuit aujourd'hui. La mobilisation durera aussi longtemps qu'il sera nécessaire pour parvenir à une réforme porteuse d'avenir.

Christophe POPOVICS